



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 43499

Texte de la question

Mme Claude Greff appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la destination future du Grand Palais. Depuis le début des travaux au Grand Palais, les salons de peinture ont été hébergés sur le quai Branly et à l'espace Auteuil. Certains artistes souhaiteraient que les salons des artistes puissent réintégrer le Grand Palais. Elle lui demande de bien vouloir préciser les intentions de son ministère sur ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis la fermeture du Grand Palais en 1993, pour des raisons de sécurité, le ministère de la culture et de la communication s'est mobilisé pour que les activités des salons d'artistes se poursuivent sans interruption dans des conditions économiques compatibles avec les ressources, le plus souvent limitées, des artistes. Pour assurer ce service public à l'égard des salons d'artistes, un effort budgétaire sans faille a été consenti, qui montre à l'évidence l'attention permanente portée à ce dossier. Le ministre de la culture et de la communication demeure très attaché au rôle essentiel des salons d'artistes et à l'activité qu'ils déploient pour promouvoir les oeuvres de leurs membres auprès d'un large public, dans le respect de la pluralité artistique. S'agissant de la vocation du Grand Palais après l'achèvement des travaux, prévu en 2007, le ministre souhaite que ce lieu conserve sa mission d'origine, de lieu d'expositions pour des manifestations culturelles telles que les salons d'artistes. Il a adressé en ce sens une lettre à l'ensemble des responsables de salons historiques les assurant de sa volonté de maintenir son soutien à leurs manifestations. Dès que les travaux engagés dans la nef du Grand Palais le permettront, un événement exceptionnel pourrait réunir l'ensemble de ces salons.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43499

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5229

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4562